

Négociations salariales :

Une déception à la hauteur des attentes



Les négociations salariales demandées par les syndicats se sont achevées il y a quelques jours, avec un accord signé par la CGT, le SNJ et la CFE-CGC. Pour **SUD**, **le compte n'y est pas**. Au vu des nombreuses incompréhensions soulevées lors des assemblées générales et des revirements successifs, voici un point sur la situation et les enjeux du débat.

Que vais-je obtenir ?

70 € brut sur 13 mois, soit 910 € brut par an, auxquels s'ajoutera l'ancienneté (p. ex. 7 €/mois pour 10 ans d'ancienneté). Une rétroactivité de quatre mois sera versée fin juillet, soit 280 € brut supplémentaires. A cela s'ajoutera une prise en charge de la mutuelle par l'AFP à 80%, contre 50% précédemment, soit un gain de **24,80 €/mois sur 12 mois**.

Mais il faut signaler que ce gain sur la mutuelle qui ne comptera pas dans nos cotisations retraites - sera doublement imposé. En effet, contrairement à ce qu'ont affirmé certains syndicats lorsque **SUD** a souligné ce point lors de la dernière assemblée générale (« *Mais non, vous ne comprenez rien* »), ce gain mensuel de 24,80 € augmentera le net fiscal de 49,60 € ! Une fois retirés les taxes (CSG-CRDS de 9,7%) et l'impôt sur le revenu (hypothèse d'un taux d'imposition à 10%), il ne restera que 17,43 € au salarié.

Les **piges** ne sont revalorisées que de 2,5%, soit largement en dessous de l'inflation !

Pourquoi **SUD** n'a pas signé ?

Parce que cela ne correspond pas au mandat que nous avons sollicité et reçu du personnel qui portait sur une **hausse générale d'au moins 5%, une revendication exprimée au départ par tous les syndicats**. Certes, toute négociation nécessite une dose de compromis, mais celui-ci doit être acceptable. Ici, nous sommes plutôt face à une compromission.

Si la direction et certains syndicats communiquent sur une augmentation moyenne de 2,3%, cela n'est pas représentatif de la réalité car beaucoup de salariés toucheront un pourcentage bien inférieur. Face à une inflation de près de 6%, et qui devrait dépasser ce niveau à la rentrée, c'est clairement insuffisant. **97% des salariés connaîtront donc une hausse inférieure à l'inflation et perdront donc du pouvoir d'achat**. Alors qu'ils ont déjà beaucoup perdu depuis dix ans.

Mais cela favorise les bas salaires, non ?

Pas vraiment. Offrir une somme forfaitaire peut sembler un pari gagnant mais seulement à court terme, car cette somme figée ne bénéficiera pas des revalorisations automatiques en cours de carrière. En fait, seuls les apprentis vont bénéficier d'une revalorisation supérieure à l'inflation. Tant mieux pour eux, mais cela laisse 97% des salariés sur le bas-côté.

Avec une augmentation en pourcentage, les plus bas salaires auraient moins gagné mais **rien n'aurait empêché d'instaurer un plancher, par exemple de 80 €, pour leur garantir une somme adéquate**. Plusieurs entreprises ont d'ailleurs accordé des augmentations générales, assorties d'un montant minimum pour donner un coup de pouce aux bas salaires. Vu le petit nombre de salariés concernés à l'AFP, une trentaine de personnes, le coût de ce plancher n'aurait pas été très important. L'opposition entre bas et « hauts » salaires n'est donc pas légitime et n'avantage que la direction en divisant le personnel.

C'est toujours mieux que rien, non ?

Bien sûr. Et nous comprenons que tout le monde sera content de toucher la rétroactivité d'au moins 280 € en juillet. Mais au-delà du sentiment personnel, **ce « mieux que rien » n'est pas un discours défendable par une organisation syndicale responsable**. Nous ne pouvons pas nous en satisfaire et accepter que le niveau de vie des salariés de l'AFP baisse d'année en année¹.

¹ **SUD** a démontré que l'écart entre salaires AFP et Smic se réduit de façon constante - <http://u.afp.com/UFyg>

En tant que syndicat, nous devons poser des revendications claires qui s'appuient sur la réalité et sur les besoins des personnels. D'où notre demande, adossée à l'inflation. Avec la formulation d' « au minimum 5% », nous étions même sous l'inflation. De quoi relativiser les accusations d'irresponsabilité.

Mais la direction a fait du chantage, non ?

C'est vrai que la direction a menacé d'offrir moins en cas de non-signature d'un accord, ou de supprimer des emplois si nous demandions trop. Premièrement, **la direction n'a pas attendu de revaloriser nos salaires pour supprimer des emplois** (« Plan de départs volontaires » de 2019).

Ensuite, il faut bien comprendre qu'une négociation est le fruit d'un rapport de force, actuellement en faveur de la direction, qui ne se prive pas d'en profiter. Si à court terme, on peut se contenter d'un moindre mal, **à chaque fois que des syndicats cèdent à ce chantage, et ce n'est pas la première fois, nous affaiblissons notre capacité à peser**. Si nous ne sortons pas de cette spirale mortifère, nous irons de déceptions en déconvenues.

L'AFP a-t-elle vraiment les ressources pour compenser l'inflation ?

Que le personnel se rassure, *SUD* ne souhaite pas faire couler l'agence, comme d'aucuns aiment le répéter. **Ce qui fragilise l'agence, ce sont les plans de la direction et le désengagement de l'État**. Lors de la première assemblée générale de juin, la majorité des organisations syndicales avaient soutenu l'importance de demander un soutien de l'État. Une demande sur laquelle nous devrions, tous ensemble, insister avec plus de vigueur.

Pour rappel, le **Contrat d'Objectifs et de Moyens 2019-2023** fixe le montant de la contribution de l'État aux missions d'intérêt général (MIG) de l'AFP à 113,3 millions d'euros par an, auxquels s'ajoutent 20,54 M€/an pour ses abonnements. En période d'inflation, l'État réalise des économies sur le dos de l'AFP et de son personnel en refusant de réévaluer ces montants.

Pourrons-nous obtenir une nouvelle augmentation en fin d'année comme l'ont laissé entendre certains syndicats ?

Oui, avec l'appui des salariés et des syndicats vraiment combatifs. Mais pour obtenir une vraie compensation de l'inflation, il faudra cesser de se satisfaire des tambouilles à base de sommes forfaitaires et de ristournes sur la mutuelle.

Car la direction a été très claire lors de la dernière réunion de négociation : « *N'espérez pas d'augmentation générale après ce qu'on vient de vous donner* ». Pour *SUD*, cette négociation est un gâchis : nous avons l'opportunité d'arracher une revalorisation de toutes les grilles salariales, sans passer par les tribunaux comme la dernière fois. Mais à peine la direction avait formulé sa proposition de hausse forfaitaire que certains syndicats ont abandonné leur revendication initiale de 5%... **Que ces syndicats nous expliquent comment ils parviendront demain à obtenir ce qu'ils n'ont pas réussi à avoir hier !**

Alors, que faire ?

Essayer, encore et encore, de contraindre la direction à cesser sa politique de précarisation du personnel.

Pour cela, ***SUD* proposera aux autres organisations syndicales la tenue d'une nouvelle assemblée générale à la rentrée** afin de débattre et de définir un objectif clair pour lutter contre l'impact de l'inflation sur notre niveau de vie. Nous comptons également sur la mobilisation et le soutien du personnel : **syndiquez-vous² !**

Renforcé en 2018, avec une représentativité de 17,37%, *SUD* a l'ambition de développer un syndicalisme intercatégoriel compétent, assidu et combatif. **Plus notre score sera important aux prochaines élections professionnelles, fin septembre, plus nous pourrons peser sur les négociations à venir.**

Paris, le 8 juillet 2022

SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)



² Adhérer à *SUD-AFP*, mode d'emploi : <https://www.sud-afp.org/spip.php?article3>